



SAMEDI 22/10 au Foyer > OCTOBRE ROSE

(évènement organisé par la Section du Frog)

13h30 : **INSCRIPTION** MARCHÉ 4 ou 8Km (5€)

14H30 : **DÉPART** MARCHÉ (organisée par LPC)

Dès 13H30 : **ATELIERS STANDS ANIMATIONS**

16H30 : DÉSIGNATION des 5 plus beaux
DESSINS par un jury d'enfants

17H - 18H30 : **ANIMATIONS** du FROG

Zumba adultes enfants - Danses - Chorale

18H30 : **SPECTACLE de THÉÂTRE**

« Y'A DU MONDE AU BALCON »

(Entrée gratuite - dons reversés à la Ligue)

Evènements à venir :

- **Octobre Rose : PROGRAMME** ci-dessus
Samedi 22 octobre au foyer
- **Bals du Comité**
Samedi 29 octobre au foyer à 22h
Samedi 17 et dimanche 25 décembre
- **Marchés des Producteurs :**
6 et 20 novembre / 4 et 18 décembre
- **Cérémonie Commémorative** du 11
novembre à 11h30 au monument aux morts
- **Téléthon**
Samedi 3 décembre au foyer
- **Marché de Noël**
Dimanche 4 décembre au foyer de 9h à 18h
Renseignements au 06 72 93 58 41
- **Spectacle vivant « Apéro du Bestiaire »**
Vendredi 9 décembre à 18h au foyer
- **Pot des associations et des nouveaux arrivants :**
Vendredi 16 décembre à 19h au foyer
- **Repas de l'Age d'Or**
Samedi 14 janvier 2023 à 12h30 au foyer

Bonjour à tous,

Nous aurons la joie de nous retrouver cette fin d'année pour diverses animations, notamment pour le pot des nouveaux arrivants et des associations en décembre et le repas de l'âge d'or en janvier. Ce flash infos vous informe aussi des autres dates.

Remercions les organisateurs, la section Octobre Rose du FROG, pour le programme du samedi 22 octobre et l'implication de notre village tout le long du mois.

En espérant vous retrouver nombreux lors de ces manifestations.

Jean-Michel PATACQ, maire de Ger

POT DES NOUVEAUX ARRIVANTS INVITATION

Vous êtes habitants de la commune depuis début 2020 ?

Compte tenu de la crise sanitaire les regroupements de fin d'année, en 2020 et 2021, n'ont pas eu lieu.

Afin de renouer avec nos traditions et vous souhaiter la bienvenue sur notre commune, j'ai le plaisir de vous inviter au pot de l'amitié qui sera servi

Le vendredi 16 décembre 2022
À 19H au foyer rural de Ger

en présence des membres du conseil municipal et des responsables des différentes associations géroises qui s'investissent afin de rendre notre village plus chaleureux et accueillant.

Merci de confirmer votre présence par téléphone au 05.62.31.50.60 ou par mail : mairie.ger@wanadoo.fr

REPAS de l'AGE D'OR

La Municipalité propose à toutes les personnes de 65 ans et plus, ainsi qu'à leur conjoint de participer au repas de l'Age d'Or animé par l'Orchestre LAGALAYE

Samedi 14 Janvier 2023
à partir de 12H30 au Foyer de Ger

Veillez vous inscrire auprès du secrétariat de mairie au plus tard vendredi 6 janvier 2023.

Une participation financière de **15€** par personne sera à régler, par chèque uniquement, à l'ordre de la Trésorerie de Ger, et à remettre en même temps que votre inscription.

Rentrée scolaire

- 142 enfants sont scolarisés à l'école élémentaire et 104 à l'école maternelle (ouverture d'une 4^{ème} classe maternelle). Un Algeco a été installé dès la rentrée. Un projet d'extension, en cours, permettra l'agrandissement de la cantine, la création de deux salles de classe et le changement des chaudières. Les travaux devraient débiter à l'été 2023.
- La commune recherche toujours un **service civique** 24H par semaine à l'école maternelle.
- **Rappel sur la sécurité des enfants :**
 - Aux abords de l'école et des bus scolaires,
 - Lors des trajets en vélo et à pied le matin et le soir.

VENTE de BOIS

- **DIMANCHE 18 DÉCEMBRE :** Vente de bois sur pied
- **Courant MARS :** Vente de Houppier au sol

Le nombre de lots et les conditions seront communiqués via nos moyens de communication.

Recensement ENTREPRISES ET SERVICES

La commission communication finalise l'annuaire des entreprises et services gérois.

Veuillez vous rapprocher du secrétariat afin de compléter le **formulaire d'inscription** si vous n'êtes pas inscrit.

Maison France Services à Pontacq

2 agents vous accueillent et vous accompagnent pour **toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.**

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi et Mardi : 8h30 – 12h & 13h30 – 17h

Mercredi : 13h30 – 17h // Jeudi : 8h30 – 12h

Vendredi : 8h30 – 13h

Coordonnées : 05.59.53.69.05

Située dans les locaux de la Mairie
1 Place Huningue 64530 PONTACQ

TRI DES DECHETS

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à :

- contacter le SIECTOM au 05.59.04.89.26
- aller sur le site : <https://www.consignesdetri.fr>
- télécharger l'application du guide du tri.

Votre BAC du tri sélectif peut être échangé avec un conteneur plus grand de 240 Litres.

Des composteurs sont aussi mis à votre disposition, contactez le secrétariat de mairie.

Inscription à l'école maternelle

Rentrée scolaire 2023/2024

Vous habitez GER. Venez inscrire votre enfant né en 2020 pour la rentrée 2023-2024, à la mairie tous les matins.

Munissez-vous des pièces suivantes : livret de famille et carnet de santé avec vaccinations à jour.

Pour visiter l'école ou vous renseigner :

Téléphonez à l'école maternelle 05 62 31 50 03, ou à la mairie 05 62 31 50 60.

Pour suivre l'actualité de Ger :

- Téléchargez l'application **PanneauPocket** ci-dessous
- Via le site internet **www.ger.fr**
- Via la **Page Facebook** @mairieGer64530

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !



1 Téléchargez
l'application
"PanneauPocket"

2 Recherchez votre
commune
64530 GER

3 Cliquez sur le ❤️
pour l'ajouter à vos
favoris et recevoir
les notifications

Gratuit, sans création de compte,
sans récolte de données personnelles

Rappels Citoyens - Nuisances Sonores :

Le Règlement Sanitaire Départemental s'applique

Des troubles du voisinage sont trop souvent générés par des abolements intempestifs de chiens

BRUIT DES ANIMAUX : « Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Veuillez limiter l'intensité des sons après 22h

car des gênes ont été constatées

OCCUPATION DES LOCAUX D'HABITATION : « Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes les précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée, notamment par les bruits émanant des téléviseurs, électrophones, appareils Hifi, instruments de musique et appareils ménagers ».